

Non, l'agriculture française n'est pas victime du « libéralisme sauvage » !



La manifestation parisienne des agriculteurs, ce jeudi. - Crédits photo : CHARLES PLATIAU/REUTERS

[Vox Economie \(http://premium.lefigaro.fr/vox/economie/\)](http://premium.lefigaro.fr/vox/economie/) | Par [Jean-Philippe Feldman \(#figp-author\)](#)

Publié le 03/09/2015 à 11h00

TRIBUNE - Les agriculteurs figurent parmi les professions les plus subventionnées par l'État et par Bruxelles, souligne l'universitaire Jean-Philippe Feldman*.

L'été a amené le soleil, les vacances et... les agriculteurs en colère. Comme habitude, ils manifestent, déversent du fumier devant les préfectures, entravent la circulation, arrêtent les camions qui transportent des marchandises étrangères, tout cela sous l'œil passif des pouvoirs publics. Tel un deus ex machina, l'État, en dernier lieu le ministre de l'Agriculture, multiplie alors les promesses d'avances, de prêts, d'aides, de prix minima... qui calment les intéressés jusqu'à la prochaine éruption.

Lors de ce rituel, le même coupable est toujours désigné: le «libéralisme sauvage», ce pelé, ce galeux, qui, du fait d'une concurrence inévitablement déloyale, appauvrit notre paysannerie. Mais, à y regarder de plus près, est-ce juste? Les motifs des plaintes agrestes amènent à en douter: les charges sociales trop élevées en France? la réglementation foisonnante? la paperasse envahissante de la Politique agricole commune? Nul ne saurait voir un rapport quelconque avec le libéralisme honni, bien au contraire.

On ne peut pas comprendre la récurrence des propos antilibéraux tenus si l'on ne revient pas à l'histoire de l'agriculture dans notre pays et à ses rapports incessants avec l'État. Sans remonter à l'Ancien Régime et aux diverses entraves mises à la libre circulation des grains combattues en vain par Turgot, il faut avoir à l'esprit des liens incestueux entre la République et l'interventionnisme en matière agricole.

En juin 1881, Barthélemy-Saint-Hilaire, ministre de l'Agriculture et du Commerce, avait encore pu déclarer aux paysans: «Je vous engage à compter beaucoup sur vous-même et rien que sur vous.» Cinq mois plus tard cependant, le gouvernement Gambetta comptait le premier ministre de l'Agriculture, qui s'émancipait ainsi de celui du Commerce. Un intense lobbying agricole aboutit à diverses lois de protection: sur le sucre et les bestiaux en 1884, le froment et les farines en 1885, l'alcool en 1887, etc. Sous l'impulsion de Jules Méline, la loi du 17 janvier 1892 consacre le rapprochement des protectionnismes industriel et paysan. Léon Say brocarda en vain le président de la Commission générale des douanes: «Vous défendez le pain des ouvriers en le leur rendant plus cher ; cela veut dire que vous défendez aux ouvriers d'avoir du pain.»

Sur fond de ralliements de notables à la République, les lobbies de la Société des agriculteurs de France, dirigée par les grands propriétaires fonciers, de l'industrie métallurgique et de son Comité des forges, enfin de l'industrie textile, triomphent aux dépens des consommateurs. Méline ne le cachait pas: «La cause du travail national si juste et si vraie a fini par avoir raison de la théorie exclusive de l'intérêt du consommateur qui fait le fond de la doctrine libre-échangiste.» Dès lors, l'interventionnisme agricole allait être de tous les instants. S'ensuivit une litanie de relèvements du tarif, de règlements sanitaires, de contingentements et autres primes. Une illustration pittoresque: la loi du 11 juillet 1906 rend obligatoire l'estampillage en creux ou en relief sur le fond des boîtes de sardines par des lettres d'au moins 4 mm et elle prohibe l'entrée sur le territoire de toute boîte supérieure à 1 kilo! Bruxelles n'a rien inventé en termes de réglementation absurde.

«La PAC va obliger les citoyens à payer, sans le savoir, deux fois leurs produits agricoles: la première en tant que consommateurs qui payent évidemment les produits agricoles qu'ils achètent et la seconde en tant que contribuables».

La Politique agricole commune (PAC) , instituée par le traité de Rome, ne constitue pas une rupture, mais une continuité et une aggravation. Plus encore qu'auparavant, la PAC va obliger les citoyens à payer, sans le savoir, deux fois leurs produits agricoles: la première en tant que consommateurs qui payent évidemment les produits agricoles qu'ils achètent et la seconde en tant que contribuables qui règlent - par le truchement de leurs impôts - les subventions et autres privilèges donnés directement ou indirectement aux agriculteurs, tant français que communautaires.

L'interventionnisme bruxellois ne s'est pas substitué à l'interventionnisme traditionnel de Paris, il s'y est ajouté. Les hommes politiques français, quelle que soit leur couleur politique, vont défendre inlassablement le maintien, voire l'accroissement, de la réglementation communautaire. Même en 1986, le programme de gouvernement RPR-UDF, qui surfait pourtant sur une vague libérale, appelait au renforcement, de la PAC!

Aujourd'hui, les agriculteurs français restent subventionnés en moyenne à hauteur de 35 % environ, même si le chiffre a été révisé à la baisse ces dernières années au grand dam de nos gouvernants successifs. Les agriculteurs français restent l'une des catégories socioprofessionnelles privées les plus dépendantes de l'État. C'est à se demander comment font leurs homologues australiens et néo-zélandais, qui émargent au budget de l'État respectivement à hauteur de 5 % et de... 1 %!

Si les consommateurs sont depuis des décennies les dindons de la farce, les premières victimes sont en réalité des agriculteurs, pour l'essentiel d'entre eux. En effet, le lobbying agricole ne profite qu'à quelques privilégiés, syndicalistes et hommes politiques, au détriment du plus grand nombre selon la loi du «marché politique» qui constitue un cas d'école en la matière.

«Le lobbying agricole ne profite qu'à quelques privilégiés, syndicalistes et hommes politiques, au détriment du plus grand nombre».

Ce n'est donc pas à encore moins de libéralisme qu'il faut appeler, mais au contraire à mettre enfin en place ses principes: moins d'impôts et de charges sociales, moins de normes et de réglementations tant française que communautaire avec la suppression du statut du fermage et des SAFER, la liberté totale des cultures et la liberté contractuelle entre autres. Finalement, l'agriculture ne déroge pas aux autres secteurs: libéralisation et dépolitisation sont indispensables si l'on souhaite vraiment relever une France de plus en plus moribonde.

** Professeur de droit à l'université de Bretagne-Sud.*

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 03/09/2015. [Accédez à sa version PDF en cliquant ici \(http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2015-09-03\)](http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2015-09-03)



Jean-Philippe Feldman
